



SPSTL42
PRÉVENTION ET SANTÉ



2025- 2030 / PROJET DE SERVICE

Adopté le :

Table des matières

1. PREAMBULE.....	4
1.1 Préface de la présidente.....	4
1.2 Le mot du directeur général.....	5
1.3 Le mot de la Commission Médico-Technique (CMT)	6
1.4 INTRODUCTION	7
2. PRESENTATION DU SERVICE.....	7
2.1 Gouvernance	8
2.2 Commission Médico-Technique	8
2.3 Organisation compétence professionnelle	8
2.4 Moyens humains	8
2.5 Compétence géographique et lieux d'exercice.....	9
3. TYPOLOGIE DES ADHERENTS DU SERVICE.....	9
3.1 Nombre d'entreprises adhérentes et salariés suivis	9
3.2 Répartition des adhérents par taille d'effectif	10
3.3 Répartition des salariés par secteur d'activité	10
3.4 Répartition des salariés nécessitant une surveillance particulière : SIA, SIR	10
4. TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE PREVENTION	11
4.1 Typologie des visites médicales, médecins et idest	11
4.2 Typologie des conclusions en fonction des types visites	12
4.3 Les Actions en milieu du travail.....	13
4.4 Les actions de prévention de la désinsertion professionnelle	14
5. CIBLE, SUJETS RETENUS ET FICHES ACTIONS.....	14
5.1 Etat des lieux	14
5.2 Les constats	16
5.3 Actions déjà existantes au sein du SPSTL 42	16
5.4 Feuille de route portant sur les enjeux	17
5.4.1 Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques.....	17
5.4.2 Renforcer l'information sur la prise en compte des risques particuliers	18
5.4.3 Santé Publique (IDEST et médecins).....	18
5.4.4 Action de communication	18
5.5 Propositions concrètes	19
5.5.1 Fiche AXE 1 : Développer l'information et la prévention du risque CMR au travail	19
5.5.2 Fiche AXE 2 : RPS – Tous concernés ?.....	20
5.5.3 Fiche AXE 3 : Développer la culture de la prévention des TMS en entreprise.....	20
5.5.4 Fiche AXE 4 : Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques	20

5.5.5 Fiche AXE 5 : Fiche d'entreprise	21
5.5.6 Fiche AXE 6 : PDP (Prévention et maintien dans l'emploi).....	21
5.5.7 Fiche AXE 7 : fiche axe santé publique	21
5.5.8 Fiche AXE 8 : Gestion administrative de la relation aux adhérents	22
6. CALENDRIER / RETRO PLANNING	22
7. ANNEXES.....	22
8. GLOSSAIRE	22
9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	23
10. PARTENAIRES.....	23
CONCLUSION	24

1. PREAMBULE

1.1 Préface de la présidente

L'ensemble du conseil d'administration dont j'assume la présidence se joint à moi pour présenter aujourd'hui le projet de service, étape décisive dans notre engagement envers la qualité des services que nous proposons à nos adhérents.

Nos actions passées ont permis d'avancer significativement, mais un constat demeure : trop de nos services restent méconnus, et trop peu sont pleinement exploités par nos adhérents. Afin de remédier à cette situation, nous avons identifié plusieurs défis à relever, qui conditionneront notre réussite à venir. Parmi ces défis, l'un des plus cruciaux réside dans l'amélioration de la visibilité et de la compréhension de nos prestations.

Nous devons placer nos adhérents au cœur de notre projet de service. Pour cela, nous devons mieux comprendre leurs besoins et leur offrir des services plus accessibles, plus visibles, et plus adaptés à leurs spécificités. La qualité de notre service dépendra non seulement de la pertinence de notre offre, mais également de notre capacité à développer une relation plus personnalisée et de proximité avec chaque entreprise.

Dans cette optique, plusieurs actions clés ont été définies pour optimiser la communication et renforcer l'offre de prévention. Parmi celles-ci, nous proposons des matinées de prévention interactives, la mise en ligne d'un catalogue complet des services, et une refonte de notre site Internet pour en faire une plateforme interactive et centralisée d'informations et de ressources. Nous souhaitons également que chaque entreprise puisse bénéficier d'une réactivité exemplaire, d'un suivi rigoureux des visites médicales et d'une gestion optimale de ses besoins, en toute équité.

En outre, la collecte régulière des retours des adhérents, à travers des questionnaires de satisfaction, nous permettra d'ajuster nos services en continu.

Ce projet s'inscrit dans un contexte où la performance du service est primordiale. Il est donc essentiel que nous renforçons l'efficacité de nos processus, notamment en matière de suivi des visites, de gestion des délais et de proximité géographique des prestations. Cela permettra non seulement de respecter nos engagements, mais aussi de pérenniser une relation de confiance durable avec nos adhérents.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent activement à la réussite de ce projet. Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour faire du SPSTL42 un acteur de référence dans la prévention et la santé au travail.

1.2 Le mot du directeur général

En tant que directeur du SPSTL42, j'ai le plaisir de vous présenter notre projet de service pluriannuel, véritable pilier de notre engagement en faveur de la prévention des risques professionnels et de la promotion de la santé au travail.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les évolutions récentes du cadre réglementaire, notamment la loi du 2 août 2021, et traduit notre ambition de répondre aux attentes croissantes des employeurs et des salariés en matière de santé, de bien-être au travail et de sécurité. Notre démarche repose sur une analyse approfondie des besoins des entreprises adhérentes et des risques spécifiques auxquels elles sont confrontées. Elle vise à définir des priorités d'action claires, structurées autour d'axes stratégiques essentiels, afin de garantir une approche ciblée et efficace.

Les objectifs du projet sont multiples :

- Renforcer la culture de prévention au sein des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.
- Proposer un accompagnement adapté et équitable, en conformité avec le principe de mutualisation des compétences.
- Développer des outils et des actions concrètes pour réduire durablement les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail.

Une dimension clé de ce projet est notre volonté d'obtenir la certification, qui constitue un gage de la qualité de notre service et de notre engagement à respecter les exigences réglementaires les plus strictes. Cette certification représente un levier stratégique pour améliorer nos pratiques, renforcer la satisfaction des adhérents et assurer une gestion rigoureuse de nos processus internes. Elle témoigne également de notre volonté continue d'amélioration, en garantissant un service conforme aux meilleures pratiques du secteur.

Ce projet reflète également notre volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés : employeurs, salariés, partenaires institutionnels, et instances décisionnelles telles que la Commission Médico-Technique (CMT) et le Conseil d'Administration (CA).

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes du SPSTL42 pour leur implication dans cette démarche ambitieuse. Ensemble, nous avons l'opportunité de faire évoluer notre service vers une dynamique toujours plus proactive, en plaçant la santé et la sécurité au travail au cœur de nos actions.

Ce projet, élaboré avec rigueur et ambition, constitue une base solide pour relever les défis des années à venir et répondre efficacement aux enjeux de la prévention et de la santé au travail.

1.3 Le mot de la Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médicotechnique (CMT) se réjouit de la mise en place de ce projet pluriannuel en santé au travail, qui témoigne d'un engagement fort en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

Dans un environnement en constante évolution, la protection de la santé des travailleurs demeure une priorité absolue. Ce projet s'inscrit dans une démarche proactive visant à renforcer la prévention, améliorer le suivi médical et favoriser une meilleure qualité de vie au travail. Il repose sur une approche pluridisciplinaire et concertée, mobilisant l'ensemble du personnel du service et des acteurs de la santé au travail.

La CMT apportera tout son soutien à la mise en œuvre des actions prévues, en veillant à leur pertinence scientifique, à leur faisabilité opérationnelle et à leur impact sur la santé des travailleurs. Nous encourageons une collaboration étroite entre les services de santé au travail, les employeurs et les salariés afin de garantir l'efficacité des mesures adoptées.

Ensemble, œuvrons pour un cadre de travail plus sûr, plus sain et plus épanouissant pour tous.

1.4 INTRODUCTION

Dans un contexte de mutualisation des ressources pluridisciplinaires au bénéfice des entreprises adhérentes et de leurs salariés, les services de prévention et de santé au travail STLN (Santé Travail Loire Nord) et SSTBTP 42 (Service de Santé au Travail du BTP 42) ont regroupé leurs compétences au sein du SPSTL 42 (Service Prévention Santé au Travail de la Loire 42) le 17 décembre 2021.

Le SPSTL 42, comme chaque service de prévention et de santé au travail interentreprise, est tenu, dans le cadre réglementaire résultant de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, de produire, tous les 5 ans, un projet de service qui définit ses engagements et ses priorités d'action, indicateurs à l'appui. Parfois considéré comme une finalité légale, le projet de service est avant tout un cadre fédérateur tourné vers l'avenir. Il est à la fois l'occasion d'une réflexion interne, d'un diagnostic portant sur nos pratiques et d'une ambition mutuelle partagée à cinq ans.

Il permet donc :

- Aux équipes pluridisciplinaires et supports de travailler en cohérence avec les attentes contextuelles des adhérents et les orientations nationales et locales et d'optimiser voire d'améliorer la qualité du service rendu.
- A la gouvernance du service, via la direction, de travailler sur la dynamique de coopération autour d'un projet commun et de pouvoir évaluer et rendre compte de l'efficacité des missions.

Il s'appuie sur une mission et des valeurs communes à tous les professionnels du service, quel que soit leur métier :

- ***Accompagner les salariés et les entreprises pour agir sur la préservation, la prévention, la promotion de la santé au travail et favoriser le maintien dans l'emploi.***

Construit et porté par la commission médicotechnique (CMT), puis validé par le conseil d'administration et mis en œuvre par le directeur du service, il présente un repère pour les entreprises adhérentes et conditionne l'obtention de l'agrément délivré par la direction régionale des Entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le soutien de la direction et son implication, de même que l'adhésion et le soutien des partenaires sociaux par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration et à la commission de contrôle seront indispensables au bon déroulement de celui-ci.

Ce présent projet de service va permettre la mise en place progressive d'une dynamique d'actions collectives et structurantes dans le but de développer la culture de prévention en entreprise et d'être identifié comme conseiller de proximité en matière de prévention auprès de nos adhérents.

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le Service Prévention Santé au Travail de la Loire 42 (SPSTL42), né en 2021 de la fusion du STLN (Santé Travail Loire Nord) et du SSTBTP42 (Service de Santé au travail du BTP 42) est une association agréée par l'État en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Un agrément (géographique et professionnel) est accordé par la Direction régionale du travail, cet agrément est renouvelé tous les 5 ans. Dernier agrément : 22 janvier 2023

2.1 Gouvernance

Une assemblée générale composée des entreprises adhérentes.

Une commission de contrôle de 15 membres se réunit au minimum trois fois par an pour examiner le fonctionnement du service. Ces membres sont désignés par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales : 10 représentants des salariés et 5 représentants des employeurs des entreprises adhérentes.

Un conseil d'administration composé de 20 membres, 10 membres sont des représentants des employeurs, désignés par les organisations patronales représentatives et 10 membres sont des représentants des salariés désignés par les organisations syndicales représentatives.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau et so/sa président(e). La présidente du service est actuellement Mme DESBENOIT

2.2 Commission Médico-Technique

La commission médico-technique du service est composée de

- du représentant du président du service : directeur
- des médecins désignés par ses pairs
- du ou des médecins délégués/ médecins coordinateurs élus par ses pairs
- des IPRP désignés par ses pairs
- des intervenants en entreprise (ASST, formateur) désignés par ses pairs
- des infirmiers désignés par ses pairs
- d'une assistante médicale désignée par ses pairs
- d'autres professionnels recrutés après avis des médecins du travail
- d'invités

2.3 Organisation compétence professionnelle

Le service est agréé pour tous les secteurs professionnels dans le nord du département, et dans le secteur du BTP pour la moitié sud. Il dispose d'un pôle spécifique BTP dédié aux entreprises du BTP.

2.4 Moyens humains

Le service SPSTL42 est composée de 68 salariés dont 1 interne et 1 psychologue sous convention (au 31/12/2024)

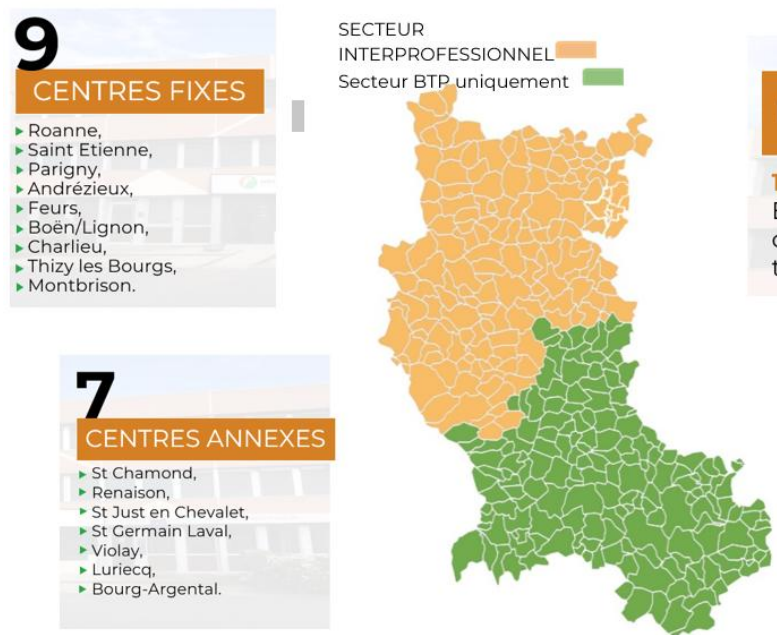
EFFECTIF AU 31/12/2024	
MEDECINS	17 dont 1 interne
INFIRMIERS(ES)	13
ASSISTANTES MEDICALES	12
ASSISTANTES MEDICALES/ASST	4
ASST	7
IPRP	5 dont 1 ergonome et 1 toxicologue
ASSISTANTE SOCIALE	1
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	1 sous convention
COORDINATRICE PDP	1
FORMATRICE SST	1
EQUIPE SUPPORT	6 dont directeur général

2.5 Compétence géographique et lieux d'exercice

Notre secteur géographique comprend :

-La Loire : les cantons de Roanne, Le Coteau, Renaison, Boën sur Lignon, Charlieu, ainsi le du BTP du secteur de St Etienne, Montbrison, Feurs, Andrézieux-Bouthéon.

-Le Rhône : les communes de Thizy les Bourgs, Cours, Ranchal, Meaux la Montagne, St Vincent de Reins.



3. TYPOLOGIE DES ADHERENTS DU SERVICE

3.1 Nombre d'entreprises adhérentes et salariés suivis

DROIT PRIVE	
Nombre d'entreprises	5530
Nombre de salariés	49120
Intérimaires/à l'acte/prestat.	1981
FONCTION PUBLIQUE	
Nombre établissements	146
Nombre agents	2724

3.2 Répartition des adhérents par taille d'effectif

Répartition des entreprises par taille		
	NB ENTREPRISES	NB SALARIES
De 1 à 10	4453	15089
De 11 à 49	984	21211
De 50 à 199	164	13669
De 200 à 300 et plus	7	1798

3.3 Répartition des salariés par secteur d'activité

	NB ENTREPRISES	NB SALARIES
Agriculture (01 à 03)	5	22
Industries extractives (05 à 09)	8	81
Industries manufacturières (10 à 33)	601	9681
Production énergie (35)	5	19
Production eau (36 à 39)	31	501
Construction (41 à 43)	1948	15130
Commerce, réparation auto. (45 à 47)	976	7681
Transport (49 à 53)	130	1550
Hebergement et restauration (55 à 56)	233	1343
Communication (58 à 63)	47	603
Activité financières et assurances (64 à 66)	190	1043
Activités immobilières (68)	73	362
Activités spécialisées (69 à 75)	326	1835
Activités administratives et de soutien (77 à 82)	329	1358
Administration publique (84)	133	1679
Enseignement (85)	80	686
Santé et action sociale (86 à 88)	361	6755
Arts spectacles (90 à 93)	87	295
Autres activités de services (94 à 96)	227	1114

3.4 Répartition des salariés nécessitant une surveillance particulière : SIA, SIR

	NB SALARIES
Surveillance simple (SIS)	33 088

Surveillance adaptée (SIA)	2 105
Surveillance renforcée (SIR)	18 555

4. TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE PREVENTION

4.1 Typologie des visites médicales, médecins et idest

Chiffres des visites 2024 du service

TYPE DE VISITE	MEDECINS	IDEST	TOTAL
VISITES PERIODIQUES	3978	5140	9118
VISITES NON PERIODIQUES	12580	5402	17982
<i>Dont EMBAUCHES</i>	<i>5154</i>	<i>5205</i>	<i>10359</i>
<i>Dont REPRISES</i>	<i>3273</i>	<i>52</i>	<i>3325</i>
<i>Dont PRE REPRISE</i>	<i>1606</i>	<i>0</i>	<i>1606</i>
<i>Dont OCCASIONNELLES</i>	<i>2547</i>	<i>145</i>	<i>2692</i>
TOTAL PERIODIQUES ET NON PERIODIQUES	16558	10542	27100

Organisation Service médical

Organisation en équipe médicale sur un secteur géographique ou professionnel dédié : médecin - IDEST – AST

6 équipes médicales dédiées au BTP

10 équipes médicales interentreprises

Les IDEST travaillent sur protocole, gèrent la visite sans secrétaire et pratiquent les examens complémentaires. Ils peuvent être amenés à réorienter le salarié vers le médecin du travail si besoin.

Des visites médicales en téléconsultation peuvent être organisées sous certaines conditions.

Les dossiers médicaux sont complètement informatisés. Les demandes de visites peuvent se faire par plusieurs moyens, le portail adhérent est le moyen à privilégier.

Mise en place d'une organisation pour pallier les absences éventuelles de médecin avec hiérarchisation des priorités de visite.

4.2 Typologie des conclusions en fonction des types visites

Chiffres du rapport annuel 2024 du service

	EMBAUCHE	PERIODIQUE	REPRISE	PRE-REPRISE	Occasion.
APTE	3409	2828	887	3	451
APTE PROPOSITION	232	265	577	5	335
ATTESTATION DE SUIVI	6555	5879	977	20	577
ATTESTATION PROPOSITION	59	41	494	731	400
INAPTITUDE	2	0	252	5	183
PAS D'AVIS	102	105	138	842	746

Tableau des inaptitudes par grands secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Nb inaptitude en 2024
Activités de services administratifs et de soutien	21
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	6
Activités extra-territoriales	2
Activités financières et d'assurance	16
Activités immobilières	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7
Administration publique	4
Agriculture, sylviculture et pêche	0
Arts, spectacles et activités récréatives	
Autres activités de services	10
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	53
Construction	135
Enseignement	7
Hébergement et restauration	10

Industrie manufacturière	80
Industries extractives	0
Information et communication	2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0
Santé humaine et action sociale	70
Transports et entreposage	11
TOTAL	442

4.3 Les Actions en milieu du travail

Répartition AMT	2023	2024
Analyse / étude de poste	559	626
Sensibilisation	77	152
Conseil	186	450
Fiches d'entreprises	411	845
DUERP	68	101
Metrologie	48	63

Organisation en équipes CPRP (Conseiller en Prévention des Risques Professionnels) dédiées : 1 CPRP pour 2 médecins selon le secteur d'activité ou la zone géographique.

6 IPRP en transversal, généralistes et spécialisés (toxicologie – ergonomes – psychologue du travail) + 1 en formation

2024 : année d'harmonisation de saisie sur le logiciel métier et apprentissage ciblée sur les IPRP et CPRP. Formation des médecins et IDEST sur la saisie informatique des AMT et ME (Maintien Dans l'Emploi)

Recensement des FE existantes et planning prévisionnel de réalisation des futures FE

Mutualisation des entreprises pour certaines actions de prévention (sensibilisations, aide au DU)

Définition de l'offre socle et de l'offre complémentaire

4.4 Les actions de prévention de la désinsertion professionnelle

Actions de maintien dans l'emploi : chiffres sous évalués ++

Nombre de réunions de la cellule PDP

5. CIBLE, SUJETS RETENUS ET FICHES ACTIONS

5.1 Etat des lieux

Projet pluriannuel sur 5 ans : Axes prioritaires du service

Le projet pluriannuel s'étend sur une période de 5 ans et constitue la feuille de route des actions à mener en définissant les axes prioritaires du service, en respectant la réglementation en vigueur et en répondant aux besoins spécifiques des entreprises adhérentes.

Création d'un groupe de pilotage

Un groupe de pilotage, issu de la Commission Médico-Technique (CMT), a été constitué pour assurer la coordination et la mise en œuvre des actions.

Les thématiques prioritaires identifiées par la CMT sont traduites sous forme de fiches « ACTION », permettant une déclinaison opérationnelle des objectifs.

Ces fiches incluent des priorités sectorielles et des actions ciblées, en tenant compte des besoins spécifiques des secteurs identifiés.

Validation et cadre réglementaire

Le projet pluriannuel fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration (CA) et la Commission de Contrôle (CC). Ce processus garantit une approche concertée et conforme à la législation en vigueur, notamment à la loi du 2 août 2021, qui prévoit que :

« Le service de prévention et de santé au travail interentreprises élabore, au sein de la commission médico-technique, un projet de service pluriannuel définissant les priorités d'action du service et s'inscrivant dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration. »

Principes directeurs

1. Identification des cibles et thématiques prioritaires :

La CMT définit les entreprises cibles et les thématiques prioritaires, dans le respect des obligations réglementaires et de l'offre socle.

2. **Équité et mutualisation des services :**

Le projet inclut des dispositions garantissant une équité de traitement entre les adhérents, conformément au principe de mutualisation régissant l'association (spécification 2217). Ce principe permet d'assurer que chaque adhérent bénéficie d'un accompagnement adapté, quelles que soient sa taille ou son secteur d'activité.

Population ciblée et thématiques choisies

Une identification des métiers particulièrement exposés à certains risques professionnels a été réalisée. Les entreprises employant des salariés dans les métiers suivants constituent la population cible prioritaire :

1. **Étancheurs – Bardeurs : 608 salariés et 59 entreprises**

Ces professionnels sont exposés à des risques liés à l'utilisation de substances chimiques dangereuses, notamment des produits CMR, présents dans les matériaux de construction et les procédés d'étanchéité.

2. **Métalliers - Serruriers – Tôliers : 1357 salariés et 86 entreprises**

Les métiers du travail des métaux comportent des risques CMR liés à l'utilisation de solvants, des fumées de soudage ou encore des produits de traitement de surface.

3. **Aides à domicile – Aide soignants : 2435 salariés et 105 entreprises**

Le personnel soignant, en particulier celui travaillant dans les EHPAD, les foyers résidences et à domicile, est exposé à des risques biologiques tels que l'hépatite B, ainsi qu'à des troubles musculosquelettiques (TMS) liés aux manipulations répétées de patients. EHPAD

Orientation thématique

Le projet de service s'appuie sur une association métier/risque spécifique, afin de répondre de manière ciblée aux problématiques identifiées. Ces thématiques comprennent :

- **Risque CMR** : exposition aux produits chimiques et substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques dans les métiers de l'étanchéité, du bardage, de la métallurgie, et métiers du soin à domicile (hépatite B).

- **Prévention des TMS** : accompagnement spécifique pour réduire les troubles musculosquelettiques chez les personnels de soin et d'accompagnement.
- **Prévention des RPS** : sensibilisation pour définir et sensibiliser aux RPS.
- **Santé publique** : accompagner et sensibiliser la lutte contre la sédentarité, l'alimentation, le sommeil, addictions, etc.
- **Relations adhérents** : introduire une démarche qualité en conformité avec la certification SPEC 2217.
- **Cellule PDP** : développer et construire la cellule PDP en conformité avec la certification SPEC 2217.
- **Suivi médical** : assurer le suivi médical des salariés.

Nombre total d'entreprises ciblées : 250 représentants 4400 salariés

2583 visites réalisées en 2024 dans ces entreprises dont 79 inaptitudes et 467 visites avec recommandation ou restriction (dont 103 visites de pré-reprise)

5.2 Les constats

Risque CMR : manque important de connaissances et d'informations. Effets sur la santé différés dans le temps et souvent mal pris en compte en prévention

Risque RPS : manque de connaissance, mal pris en compte, prisme au niveau de la subjectivité, sujet sensible évité, difficile à aborder.

Cellule PDP : en développement, construction à faire évoluer

TMS et santé publique, relation adhérents, suivi médical : besoins permanents, récurrents

5.3 Actions déjà existantes au sein du SPSTL 42

Le SPSTL42 met en place des actions en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail des salariés des entreprises adhérentes. Parmi ces actions, on retrouve :

- **Bruit** : sensibilisation aux impacts du bruit sur la santé et prévention des risques associés (jeu de plateau + support PowerPoint).
- **Addictions** : sensibilisation sur les addictions en milieu professionnel.
- **TMS** : jeu de plateau avec support PowerPoint et escape game dédiés à la prévention des troubles musculo-squelettiques.
- **Travail sur écran** : sensibilisation pour donner les clés d'une installation limitant les risques liés au travail sur écran.
- **Alimentation (en finalisation)** : programme de sensibilisation à l'équilibre alimentaire.

- **Chronobiologie** : sensibilisation
- **Activité physique** (*en finalisation*) : la promotion de l'activité physique et incitation à l'intégration de l'activité physique en entreprise.
- **Accompagnement démarche TMS** : soutien méthodologique aux entreprises pour la prévention des TMS.
- **Risques psychosociaux (RPS)** (*en cours de construction*) : construction d'une sensibilisation pour mieux appréhender et prévenir les RPS.

Afin de renforcer la prévention collective, un calendrier 2025 a été établi pour proposer des sessions interentreprises à destination des dirigeants sur les thématiques suivantes :

- **Session d'accompagnement dans l'élaboration du DUERP**
- **TMS**
- **Travail sur écran**
- **Amiante - mode opératoire SS4**
- **Réglementation addictions**

Autres actions de prévention :

- **Développement de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)** : anticipation des risques et mobilisation des partenaires du maintien dans l'emploi.
- **Sessions "Cancer et travail"** : accompagnement des entreprises et des salariés concernés en partenariat avec la ligue contre le cancer.
- **Formations SST** : sessions de formation aux gestes de premiers secours adaptées au milieu professionnel.
- **Prévention lors des visites médicales** : adaptée en fonction des risques du métier et des problématiques de santé du salarié.

5.4 Feuille de route portant sur les enjeux

5.4.1 Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques

L'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques se fera à travers deux fiches axes principalement : FE et AMT.

Les enjeux sont notamment liés aux obligations réglementaires de la norme AFNOR SPEC2217. Les objectifs et indicateurs seront détaillés dans les parties suivantes.

Le service s'attachera à renforcer son suivi post-intervention pour mesurer l'efficacité des actions mises en place.

5.4.2 Renforcer l'information sur la prise en compte des risques particuliers

L'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques se fera à travers fiches axes RPS / CMR / TMS, et également PDP.

Concernant les RPS, les enjeux sont les suivants :

Près d'un salarié sur 2 se plaint d'une souffrance au travail. Les RPS coûtent cher à l'entreprise et aux salariés en termes de coût des arrêts de travail, désorganisation de l'entreprise, coût pour le salarié, désinsertion professionnelle, conséquences sur la santé des salariés, risque social.

Concernant les CMR, le SPSTL42 et son équipe pluridisciplinaire ont un rôle primordial à jouer dans :

- L'aide au repérage du risque
- Le conseil en prévention

Concernant les TMS, les enjeux sont d'informer et accompagner les entreprises sur les troubles musculo squelettiques de manière transversale (étude ergonomique, accompagnement, sensibilisation etc.). Cette caractéristique transversale concerne également la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

5.4.3 Santé Publique (IDEST et médecins)

Création ou réactualisation de sensibilisations ciblées sur les sujets de santé publique

Liste à reprendre dans la fiche axe

Choix de méthodes interactives et participatives

Amélioration continue à la suite de l'analyse des questionnaires de satisfaction

5.4.4 Action de communication

Le SPSTL42 communique auprès de ses adhérents de plusieurs manières :

- **Diffusion d'informations** via le site internet, LinkedIn et Facebook.
- Envoi de **campagnes d'emailing** pour informer les entreprises des actions en cours.
- Organisation de **journées thématiques en partenariat** (comme les journées PRESANSE ou maintien dans l'emploi)
- Développement d'**événements de sensibilisation** adaptés aux besoins des entreprises adhérentes.
- **Supports écrits** distribués en fonction des besoins.

5.4.5 Relation avec les adhérents

Le SPSTL42 échange avec ses adhérents de plusieurs manières :

- Interface via le portail adhérents
- Emailing
- Téléphone
- Journées thématiques organisées par le service et/ou en partenariat
- Assemblée générale

5.5 Propositions concrètes

Chaque **FICHE ACTION** détaille les priorités d'action, les objectifs attendus, et les résultats visés, afin de renforcer la culture de prévention dans les entreprises et de promouvoir des conditions de travail saines et sécurisées.

5.5.1 Fiche AXE 1 : Développer l'information et la prévention du risque CMR au travail

Les substances Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) représentent un enjeu majeur en santé au travail.

Cette fiche vise à accompagner les employeurs dans l'intégration d'une véritable culture de prévention, à travers le repérage des substances à risque, leur substitution, la traçabilité des expositions et la protection des salariés. Parallèlement, l'objectif est de sensibiliser et de former les salariés pour améliorer leur compréhension des risques et leur utilisation des moyens de protection, contribuant ainsi à réduire leur exposition à ces dangers.

Pour les employeurs :

- Objectifs : accompagner une culture de prévention du risque CMR (repérage, substitution, traçabilité, protection et information du salarié)
- Résultats attendus : réduire l'exposition des salariés au risque

Pour les salariés :

- Objectifs : améliorer la connaissance du risque et l'utilisation des moyens de protection.
- Résultats attendus : réduire l'exposition au risque

5.5.2 Fiche AXE 2 : RPS – Tous concernés ?

Les risques psychosociaux (RPS) constituent une problématique croissante au sein des entreprises. Cette fiche vise à promouvoir une sensibilisation large et systématique des entreprises afin de réduire les impacts des RPS sur les salariés et leur environnement professionnel.

- Objectifs : Sensibiliser 100 % des entreprises cibles du projet de service

- Résultats attendus : Réduire l'exposition des salariés au risque RPS.

5.5.3 Fiche AXE 3 : Développer la culture de la prévention des TMS en entreprise

Les troubles musculosquelettiques (TMS) figurent parmi les premières causes d'accidents du travail et d'absentéisme. Cette fiche s'inscrit dans une logique d'accompagnement des entreprises pour identifier et réduire les facteurs de risques liés aux TMS, tout en renforçant la prévention durable.

- Objectifs et résultats attendus :
 - Sensibiliser 100% de la cible sur les TMS (obligation réglementaire, outils à disposition, accompagnement proposé par le SPSTL42)
 - Permettre l'identification des facteurs de risques liés aux TMS et former les employeurs
 - Accompagner les employeurs dans la mise en place d'actions préventives et/ou correctives afin de réduire le nombre de TMS dans les entreprises
 - Rendre autonome les employeurs sur la prévention des TMS, Rendre pérenne la démarche et agir en préventif plutôt qu'en curatif.

5.5.4 Fiche AXE 4 : Renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle pour garantir la santé et la sécurité au travail. Cette fiche expose les actions à mettre en place pour sensibiliser les acteurs concernés et les accompagner dans l'identification et la gestion des risques.

Nom de la thématique : *Réalisation d'une action de prévention primaire au moins 1 fois tous les 4 ans*

- Objectifs et résultats attendus en priorisant les secteurs cibles :
 - Informer les salariés et les employeurs sur leurs risques professionnels
 - Donner aux adhérents les moyens et la méthode pour évaluer les risques professionnels
 - Donner aux adhérents des pistes de réflexion/amélioration adaptées à leurs problématiques

5.5.5 Fiche AXE 5 : Fiche d'entreprise

➤ Éléments de contexte/enjeux :

Répondre aux exigences de la réglementation et de la certification

➤ Objectifs et résultats attendus :

- Etablir la FE dans l'année d'adhésion des adhérents de droit privé
- Mettre à jour la FE tous les 4 ans
- Avoir une FE pour l'ensemble des adhérents de droit privé

5.5.6 Fiche AXE 6 : PDP (Prévention et maintien dans l'emploi)

➤ Éléments de contexte/enjeux :

La cellule PDP joue un rôle clé dans le maintien en emploi des salariés en situation de fragilité.

Cette fiche détaille les objectifs liés à l'information, à l'accompagnement des employeurs, ainsi qu'au maintien ou reclassement des salariés afin de prévenir les ruptures professionnelles.

➤ Objectifs et résultats attendus en priorisant les secteurs cibles :

- Informer tous les employeurs et salariés de l'existence et des missions de la cellule PDP

Pour les professionnels ciblés :

- Limiter le nombre de licenciements pour inaptitude,
- Faciliter le maintien en emploi,
- Faciliter le cas échéant le reclassement en interne ou externe des salariés visés
- Connaître et faire connaître la PDP

5.5.7 Fiche AXE 7 : fiche axe santé publique

➤ Éléments de contexte/enjeux :

- Sensibiliser les salariés et les entreprises sur les risques liés aux addictions (produits psychoactifs notamment cannabis et alcool).
- Donner les informations nécessaires pour pouvoir prendre conscience de l'importance de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique régulière, donner les clés pour pouvoir avoir un sommeil réparateur.

- Objectifs/résultats attendus :
 - Maintenir un état de santé satisfaisant le plus longtemps possible pour répondre aux enjeux du maintien dans l'emploi.
 - Que les salariés puissent travailler sans conséquence pour leur santé le plus tard possible.
- Description de l'action
 - Sensibilisation addiction :
 - Sensibilisation chronobiologie
 - Sensibilisation activité physique
 - Sensibilisation alimentation

5.5.8 Fiche AXE 8 : Gestion administrative de la relation aux adhérents

- Éléments de contexte/enjeux :

La gestion administrative des adhérents est un levier stratégique pour assurer la qualité des services de prévention et de santé au travail. Cette FICHE ACTION présente les initiatives pour répondre aux exigences de certification, actualiser les procédures administratives et améliorer l'image du SPSTL42 auprès des entreprises.

- Objectifs et résultats attendus en priorisant les secteurs cibles :
 - Se conformer à l'exigence de la certification
 - Réactualisation des procédures concernant la gestion administrative des adhérents et la communication des informations (adhésion, suivi annuel, suspension, radiation)
 - Prises en compte et traitement des réclamations
 - Mesurer l'indice de satisfaction
 - Identifier le SPSTL42 et combler le déficit d'image des services de prévention et santé au travail

6. CALENDRIER / RETRO PLANNING

Cf chaque fiches AXE

7. ANNEXES

En annexes, les fiches axes détaillées

8. GLOSSAIRE

CMT : Commission médico technique

PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle

CMR : Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction

IDEST : Infirmier(re) de santé au travail

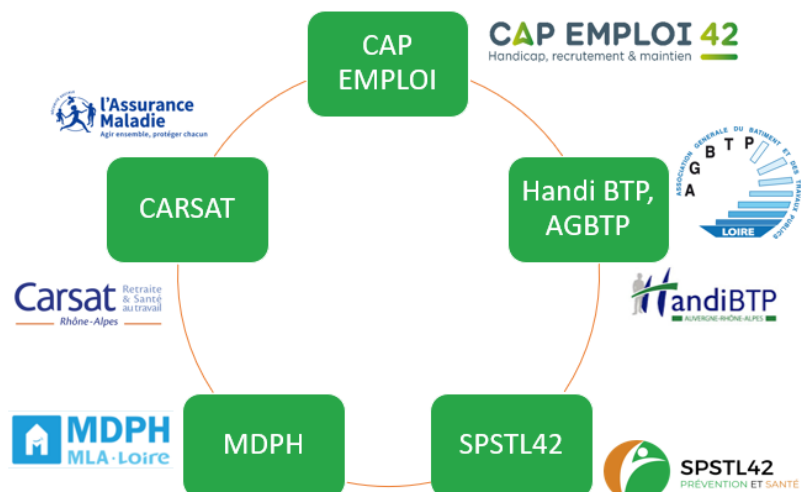
9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

9.1 Axe CMR

FAR 52 – 51 – 23 – 19 – 15 – 1		
MP 3 benzène leucémie	MP 10 ter chromates cavités nasales	MP 20 arsenic peau et angiosarcome
MP 30 bronchopulmonaire – mésothéliome	MP 36 bis	MP 37 ter : nickel ethmoïde bronchique
MP 43 bis : formaldéhyde nasopharynx	MP 61 bis cadmium broncho pulmonaire	MP 70 ter cobalt et carbure de tungstène
ED 992 : agir aujourd’hui pour éviter les cancers de demain	ED 422	ED 6375 soins et aide à la personne
ED 6477 : aide à domicile, santé au travail passez à l’action	TF 230 Risques chimiques et aide à domicile	TF 303 : exposition aux produits chimiques cancérogènes, résultats de l’enquête SUPER
ED 6150 : travailler avec les produits chimiques	Mémo OPPBTP : les EPI des métiers de l’étanchéité	La prévention primaire des cancers en France (Institut National du Cancer) 2015
Panorama des cancers en France édition 2023 (Institut National du Cancer)		
Liste CIRC : TRADUCTION DE LA LISTE PUBLIEE EN LIGNE LE 30/11/2021 (vol 1 à 130) (sur le site http://www.iarc.who.int) DES EVALUATIONS FAITES PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (groupes 1, 2A, 2B) SUR LES RISQUES DE CANCEROGENICITE POUR L’HOMME ET COMMENTAIRES SUR L’UTILISATION DES AGENTS CITES.		

10. PARTENAIRES

PRESANSE ARA et NATIONAL
SUD LOIRE SANTE (SLST)



CONCLUSION

Nous nous engageons, conseil d'administration, direction, ensemble des salariés de SPSTL42, à mettre en œuvre ce projet.

La CMT assurera le suivi du projet de service dans sa globalité (mise en place des actions, évaluation, correction et adaptation).

La direction et le Conseil d'administration paritaire veilleront à ce que l'organisation du service permette d'atteindre les objectifs fixés en développant les moyens nécessaires. Le plan de formation sera un des leviers principaux qui sera adapté au projet ; lequel sera conduit dans le respect des actions de prévention vis-à-vis des adhérents et de leurs salariés, en conformité avec le PRST4 et le CPOM négocié avec la CARSAT.

Ce projet de service ne pourra atteindre l'intégralité de ses objectifs qu'avec le renforcement de la collaboration de tous les acteurs dans le cadre des équipes pluridisciplinaires.

Ce projet de service facilitera l'application de la norme SPEC 2217 dans le cadre de la certification prévue en 2025 et permettra d'améliorer les services rendus à l'ensemble de nos adhérents.

Projet de service validé par le Conseil d'administration du 02 octobre 2025